

Association des Copropriétaires  
Résidence « COURONNE 328 »  
Avenue de la Couronne 328  
1050 Ixelles  
BCE: 0872.466.894

Bruxelles, le 11 MARS 2024

## Procès verbal : Assemblée Générale Ordinaire

Par la présente, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale ordinaire de votre copropriété qui se tiendra :

**Le lundi 11 mars 2024 à 12h30**

**Chez Thierry Soubestre – Avenue de la couronne 328 à 1050 Ixelles**

1. Validité de l'assemblée générale

7 copropriétaires sur 8 sont présents ou représentés.

874 quotités sur 1.000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour

2. Election du président et du secrétaire de l'assemblée générale - majorité absolue

à l'unanimité Monsieur Soubestre est nommé président de séance.

à l'unanimité le Syndic est nommé Secrétaire de séance.

3. Décision quant à corriger l'exercice comptable 2023 par décompte unique afin d'appliquer les quotités de l'acte de base actuellement en fonction. En effet, il a été fait remarquer que l'acp fonctionnait historiquement avec des clés de répartitions incorrecte et l'objectif est de corriger 2023 et de l'appliquer pour 2024. Cela sera d'application jusqu'au prochaine acte de base et aux prochaines clefs de répartition.

Cette décision n'affecte en rien le vote effectué lors de l'AGE du 20 02 2024.

à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale approuve la décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h00.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président, le secrétaire et les copropriétaires encore présents.

Signature Secrétaire Signature Président

Signature des copropriétaires encore présents